

CREATION D'UN NOUVEAU CENTRE D'ENFOUISSEMENT DES DECHETS A VIGGIANELLO

SUIVI ECOLOGIQUE DU CHANTIER

SUIVI DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT POUR L'AMENAGEMENT DES CASIERS D'ENFOUISSEMENT ET INFRASTRUCTURES ANNEXES POURSUITE DE LA MISE EN PLACE DES MESURES COMPENSATOIRES

COMPTE RENDU N°2

Société	Nom	Fonction	Adresse	Téléphone	Email	Prés.	Diffus.
Maître d'ouvrage – Maître d'œuvre							
LANFRANCHI ENVIRONNEMENT	M. Gérald VALAY M. Hervé PERLES	Directeur technique Q.H.S.E.	SARL LANFRANCHI ENVIRONNEMENT I VESPI 20110 VIGGIANELLO	06.13.49.82.29 06-75-65-36-08	Lanfranchi.direction@gmail.com gualtec@wanadoo.fr	x x	x x
Suivi écologiqu	e du chantie	r					
MORANCY CONSEIL ENVIRONNEMENT	Richard MORANCY	Ecologue	263, av. de St Antoine 13015 MARSEILLE	06-17-61-60-10	r.morancy@free.fr	X	Х

Sommaire

1. CONTEXTE	2
2. VISITE DE CONTROLE DU CHANTIER	3
2.1. CONTROLE DU BALISAGE DES SECTEURS SENSIBLES, MIS EN DEFENS	3
2.2. SUIVI DES ARBRES GITE.	
2.3. SUIVI DES MARES	
2.4. DEROULEMENT DU CHANTIER	5
3. MISE EN PLACE DES MESURES	6
3.1. AMENAGEMENT DES MARES COMPENSATOIRES	6
3.1.1. Amenagement de la mare M4 :	6
3.1.2. LA MARE M2	8
3.1.3. LA POSE DES NICHOIRS	9





1. RAPPEL DU CONTEXTE

Une première semaine de préparation écologique du chantier, préalablement aux travaux, a été menée au tout début du mois de janvier, entre le 6 et le 10 janvier 2020. Au cours de cette mission, différentes opérations prévues dans les mesures d'évitement et de réduction ont été mises en place, telles que définies dans l'arrêté d'autorisation préfectorale (Arr. n°2A-2019-12-19-002 du 19 déc. 2019, portant dérogation aux dispositions de l'art. L.411-1 du code de l'Environnement concernant les espèces protégées de la faune et de la flore) :

- Mise en défens de 3 secteurs à protéger en raison de la présence de flore remarquable dont une espèce protégée, l'orchidée Sérapias à petites fleurs (Serapias parviflora) et d'habitats de reproduction d'amphibiens (présence de pontes d'amphibiens au sein de mares dans un talweg);
- Mise en défens d'une zone de vieux chênes lièges,
- Défavorabilisation de la zone de travaux (retrait de gîtes à reptiles);
- Déplacement d'arbres gîtes, situés sur l'emprise du projet

Des mesures compensatoires ont également été réalisées avec la création de 3 mares compensatoires, pour la reproduction des amphibiens.

Initialement, deux autres interventions d'une semaine étaient prévues, à fin mars et fin avril, pour la suite de la mise en place des mesures réduction et de compensation des impacts et pour un suivi écologique du chantier. Avec l'épidémie de Covid-19 et les mesures de confinement mise en place, ces missions ont été décalées dans le temps et reportées à début juin 2020.

Ce compte rendu présente donc le bilan des opérations menées au cours de cette deuxième semaine de suivi écologique.





2. VISITE DE CONTROLE DU CHANTIER

2.1. CONTROLE DU BALISAGE DES SECTEURS SENSIBLES, MIS EN DÉFENS

La mise en défens de plusieurs zones sensibles a été effectuée avant le démarrage du chantier, au mois de janvier, afin de préserver les stations de flore remarquable, identifiées sur l'aire d'étude. Il s'agit de :

- 3 stations d'orchidées, sur lesquelles sont présentes notamment une espèce protégée, le Serapias parviflora, (Stations 1 à 3 sur la carte ci-dessous);
- La zone de bosquet de vieux chênes lièges à conserver au sud-est du site.
 C'est le secteur qui abrite un très vieux chêne liège présentant des cavités propices aux chiroptères, petit-duc scops...



Situation des zones mises en défens

Sur la station 1, où une orchidée protégée avait été recensée, le balisage est toujours bien en place. Il a été repris et redressé sur une portion. Aucune dégradation n'a été constatée sur cette zone.

Sur la station 2, les enrochements mis en place autour de la zone sont toujours bien présents. La zone a été bien préservée.

Sur le secteur du bosquet de chênes lièges, le grillage en plastique orange mis en place en périphérie du site a été en partie arraché par une tempête. Il a été remis en place plusieurs fois depuis janvier par le personnel du chantier.

Ce grillage a été retiré et remplacé par un grillage plastique identique mais de faible hauteur, offrant beaucoup moins de prise au vent. En complément, le haut des poteaux de clôture en bois a été peint en orange fluo, pour une meilleure visibilité.

Enfin, des gros enrochements ont été disposés en bordure de cette zone de bosquet, pour éviter tout débordement des engins, si des camions venaient à se croiser sur cette piste (Cf. photo ci-après).





Le secteur reste ainsi très visible des conducteurs d'engins de travaux.



Reprise du balisage de la zone de bosquet de chêne

2.2. SUIVI DES ARBRES GÎTE.

Les arbres gîtes transplantés ne semblent pas bien reprendre. Un gros sujet de chêne liège présente un feuillage desséché. Un autre sujet de taille plus modeste semble avoir souffert d'une invasion de chenilles du Bombyx disparate (Cf. photos ci-dessous). Les chenilles ont mangé une grande partie des feuilles sur toutes les parties terminales des branches. Des invasions de chenilles de bombyx disparate sont observées sur les chênaies de ce secteur géographique, depuis au moins 2 ans. Les chênes, peutêtre fragilisés par la transplantation, ont plus souffert que les arbres en place aux abords.



Gros chêne dépérissant

Arbre gîte fortement attaqué par le Bombyx disparate





2.3. SUIVI DES MARES

Une visite des mares compensatoires réalisées en janvier (2 mares M2 et mare M3) a été effectuée.

Ces mares étaient toutes à sec lors de notre passage.

Aucun amphibien n'a été observé sur ces mares. Le temps était très chaud, sec et ensoleillé, et donc pas du tout propice à la détection des amphibiens.

Des traces de remplissage des mares ont été observées : elles ont donc joué leur rôle de rétention d'eau, en début d'année, lors des pluies.

La mare M3 a été visitée assez récemment par des sangliers, qui ont retourné le sol.

Il était prévu au cours des missions de mars et d'avril de transplanter la végétation caractéristique de ces milieux sur les mares, de manière à les rendre plus fonctionnelles et plus propices. Ces opérations de transplantation seront reportées à une période plus favorable (hiver, début du printemps), avec un climat plus frais et humide, favorisant la reprise des végétaux mis en place.

Sur la mare conservée au centre du site, entre le bâtiment de tri et les bassins de traitement des eaux, la zone est toujours bien en eau. Elle bénéficie d'une résurgence naturelle, pérenne. La végétation caractéristique des zones humides est bien développée. De nombreuses grenouilles de Berger, des rainettes et des têtards de crapaud verts ont été observés sur ce secteur, qui reste très fonctionnel, malgré sa présence au milieu de la zone de travaux.

2.4. DÉROULEMENT DU CHANTIER

Les jours de fortes chaleurs, le passage répété des dumpers sur les pistes génère beaucoup de poussières. Si ces nuages de poussières sont parfois importants, cela ne cause pas de nuisances aux abords immédiats du chantier, aucune habitation, installation sensible ou parcelles agricoles n'est présente autour du site.



Soulèvement des poussières lors de temps chaud et sec





Mesures prises:

Un arrosage des pistes du bas du site est actuellement effectué au moyen d'un petit camion de nettoyage des chaussées, mais ce véhicule ne peut accéder aux pistes de chantier trop pentues et irrégulières sur la partie médiane et haute du site.

Une grosse citerne d'arrosage a été commandée et devrait arriver sur site pour la mi-juin. Tirée par un gros tracteur, cet engin pourra accéder à l'ensemble des pistes du chantier pour les arroser et limiter ainsi l'envol de nuages de poussières à chaque passage d'engin.

3. MISE EN PLACE DES MESURES

3.1. AMÉNAGEMENT DES MARES COMPENSATOIRES.

3.1.1. AMÉNAGEMENT DE LA MARE M4:

La mare prévue sur la partie basse du site, en limite de propriété et à proximité de la casette en ruine a été aménagée. L'implantation de la mare avait été réalisée lors des précédentes missions : le contour avait été balisé avec des piquets et de la ruralise de chantier.

Les opérations effectuées ont été les suivantes :

- Débroussaillage préalable de la zone, les petits arbres et arbustes présentant un intérêt (abris et gite pour la faune), présents le long de la bordure amont ont été conservés.
- Cette mare est adossée, côté amont, à un muret de pierres, offrant de nombreuses zones de refuges pour la faune.
- Terrassement de la mare : approfondissement léger du secteur, sur la partie centrale de la mare,
- Réalisation du merlon de terre en partie aval de la mare pour favoriser la rétention d'eau.
- Pose de la membrane étanche en fond de mare,
- Apport de terre végétale, provenant du décapage préalable du site du casier, pour recouvrir la membrane d'étanchéité de 30 à 40 cm de terre.
- Aménagement d'un déversoir empierré au milieu du merlon
- Aménagement de gîtes pour la petite faune (blocs d'enrochements petits rochers, souches d'arbres et bois morts.

Les photographies ci-après illustrent les travaux effectués.









Terrassement de la mare à la pelle

Surcreusement pour la pose de la membrane





Modelé du fond de la mare selon prescriptions

Création du merlon à l'aval





Pose de la membrane d'étanchéité

Couverture de la membrane de 30 à 40 cm de terre







Aménagement du seuil déversant en enrochements

Aspect du merlon fini, raccordé au T.N.





Aménagement de gites dans le fond de la mare

Vue d'ensemble de la mare terminée

3.1.2. LA MARE M2

La mare M2 est implantée à l'angle nord-est du site. Le gros du modelé de la mare a été déjà réalisé. Les terrassements de finition seront effectués plus tard, une fois l'accès à cet endroit rétablit, lorsque la piste de contournement du casier sera terminée.





Balisage de la mare M2 et aménagement sommaire d'un merlon sur la partie basse





3.1.3. LA POSE DES NICHOIRS

Une des mesures de réduction prévoyait la pose de 10 nichoirs spécifiques, pour les oiseaux cavicoles (nichant dans des cavités d'arbres). Cette mesure visait à favoriser la nidification des espèces cavicoles présentes sur le secteur (Petit-duc scops, huppe fasciée...), en augmentant fortement la capacité d'accueil en sites de nidification. Cette mesure vient atténuer la suppression de vieux chênes lièges sur la zone de l'ISDND, vieux arbres qui auraient été propices à ces espèces dans les prochaines années.

A Les nichoirs sur la parcelle compensatoire au sub

Une série de 6 nichoirs (n°1 à 6) a été installée sur la parcelle compensatoire de l'oliveraie au sud. Ces nichoirs ont été fixés sur les chênes liège présents sur la petite colline surplombant l'oliveraie. Cette zone est très propice et reste suffisamment éloignée des dérangements liés à l'activité du centre ISDND

Les photos de chaque nichoir mis en place sont présentées ci-dessous.



Nichoir numéro 1



Nichoir numéro 2









Nichoir numéro 3





Nichoir numéro 4





Nichoir numéro 5







Nichoir numéro 6

La position des nichoirs est reportée dans le tableau ci-dessous.

Numéro du nichoir	Latitude Nord	Longitude Est
Nichoir n°1	41.65786	8.93964
Nichoir n°2	41.65781	8.93990
Nichoir n°3	41.65761	8.93991
Nichoir n°4	41.65748°	8.94003
Nichoir n°5	41.65761	8.94036
Nichoir n°6	41.65752	8.94037

Coordonnées GPS (WGS 84) des différents nichoirs installés (en d°, millièmes)

Les nichoirs situés au-dessus de la zone de projet, au nord

Trois nichoirs, n°7 à 9, ont été disposés sur des grands arbres dominant le maquis, au-dessus de la zone de projet, au nord.





Nichoir numéro 7



Nichoir numéro 8



Nichoir numéro 9





La position des nichoirs est reportée dans le tableau ci-dessous.

Numéro du nichoir	Latitude Nord	Longitude Est
Nichoir n°1	41.66188	8.94175
Nichoir n°2	41.66193	8.94400
Nichoir n°3	41.66178	E8.94436

Le nichoir n°10

Un dernier nichoir a été installé au sein du bosquet de chênes préservés, au bas du site. Ce secteur était occupé par le petit-duc scops avant le début du chantier.



Nichoir numéro 10

La position du nichoir est présentée ci-dessous.

	Latitude Nord	Longitude Est
Nichoir n°10	41.65962	8.94442

FIN DU COMPTE RENDU

